

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 667

7 juillet 2005

SOMMAIRE

Accent Financial Advisor Holding S.A., Luxembourg	31993	Mendocino S.A., Luxembourg	31972
B.I.P. Consultancy S.A., Luxembourg	32002	Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg	31980
Carouge & Cie S.A., Luxembourg	31975	Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg	31979
Carouge & Cie S.A., Luxembourg	31975	Monterey Capital III, S.à r.l., Luxembourg	31987
Carouge & Cie S.A., Luxembourg	31993	Nafta Trading International, S.à r.l., Luxembourg	32002
CEP II Participations, S.à r.l., Luxembourg	32006	Opticom, S.à r.l., Luxembourg	31971
CEP II Top Luxco, S.à r.l., Luxembourg	31981	Outgraph Holding S.A.	31985
Centennial Partners, S.à r.l., Luxembourg	32009	P.M.Z.A., S.à r.l., Weiswampach	31977
Cinello & Sertic Constructions, S.à r.l., Rumlange	32000	Padchamama, S.à r.l., Luxembourg	31994
Colways Investments S.A., Luxembourg	32003	Platinum Services S.A., Luxembourg	32002
Dargent Immo Lux, S.à r.l., Rodange	31994	Pool Acquisition S.A., Luxembourg	31989
Domaine de la Couronne de Chêne S.A., Luxembourg	31994	Prebli Finance Corporation, S.à r.l., Luxembourg	32015
Enee S.A.	31996	Prebli Finance Corporation, S.à r.l., Luxembourg	32016
Energolux S.A., Luxembourg	31971	R + G S.A., Bettange-sur-Mess	31993
Energolux S.A., Luxembourg	31971	Raffaello Luxembourg S.C.A., Luxembourg	31996
Euro-Environnement Investment & Cie, S.C.A., Luxembourg	31979	Raffaello Luxembourg S.C.A., Luxembourg	31999
Euro-Environnement Investment S.A., Luxembourg	31976	Rebalk, S.à r.l., Luxembourg	31984
European Steel S.A.	31984	Restaurant-Pizzeria-Auberge Charly's Gare, S.à r.l., Senningerberg	31996
Faber, S.à r.l., Grevenmacher	31976	Rockenbrod Agence S.A., Luxembourg	31970
Finanzinvest, GmbH, Luxembourg	32013	S.E.T. - Société Européenne de Trading S.A., Luxembourg	31993
Glassbeads, S.à r.l., Luxembourg	31980	S.E.T. - Société Européenne de Trading S.A., Luxembourg	31993
Goor Gu Amul Aapal S.A., Luxembourg	31990	Santevita, S.à r.l., Pétange	32011
Hela Bettembourg S.A., Bettembourg	31971	Sined Technologies S.A.	31985
Hela Bettembourg S.A., Bettembourg	31971	Sined Technologies S.A., Luxembourg	31985
Hotel Senator, S.à r.l., Luxembourg	32003	Sudel Invest, S.à r.l., Luxembourg	31981
INF Investments, S.à r.l., Luxembourg	32003	Télé Disc II, S.à r.l., Bertrange	32000
Letzebuenger Guiden a Scouten am Déngscht vun de Jonken, Luxembourg	31975	TG# Informatic, S.à r.l., Windhof	32000
Letzebuenger Guiden a Scouten am Déngscht vun de Jonken, Luxembourg	31973	Thorn Finance S.A., Luxembourg	31977
Life S.A., Luxembourg	31980	Tribal, S.à r.l., Luxembourg	31984
Lion 51 S.A.H., Luxembourg	32002	Trikala S.A., Luxembourg-Kirchberg	31970
Logic S.A., Luxembourg	32000	Trikala S.A., Luxembourg-Kirchberg	31970
Main Haus, S.à r.l., Soleuvre	31996	Trikala S.A., Luxembourg-Kirchberg	31970
Mendocino S.A., Luxembourg	31972	U.T.S. Protecc Security Luxembourg, S.à r.l., Beaufort	32012
Mendocino S.A., Luxembourg	31972	Waterworld S.A., Luxembourg	31972
		Waterworld S.A., Luxembourg	31972
		Waterworld S.A., Luxembourg	31972

ROCKENBROD AGENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.232.

Le bilan au 31 décembre 2002, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00450, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

(020202.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

TRIKALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.742.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022322.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

TRIKALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.742.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022324.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

TRIKALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.742.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022325.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

TRIKALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.742.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022327.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

ENERGOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 53.331.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(022320.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

ENERGOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 53.331.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(022321.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

HELA BETTEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 32.950.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022407.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

HELA BETTEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 32.950.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022408.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

OPTICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 80.703.

Ouverture de succursale

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2005 que les associés ont décidé de créer une succursale à L-4011 Esch-sur-Alzette, 85A, rue de l'Alzette.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.C.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022439.3/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

WATERWORLD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.915.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Signature.

(022392.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

WATERWORLD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.915.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Signature.

(022396.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

WATERWORLD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.915.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Signature.

(022397.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

MENDOCINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.471.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Signature.

(022400.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

MENDOCINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.471.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Signature.

(022401.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

MENDOCINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.471.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Signature.

(022402.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

LETZEBUERGER GUIDEN AN SCOUTEN AM DÉNGSCHT VUN DE JONKEN,
Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg G 23.

Rapport du réviseur d'entreprises aux membres du Conseil d'Administration

Conformément au mandat donné par le fondateur de la fondation, nous avons contrôlé les comptes annuels de la fondation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation LETZEBUERGER GUIDEN AN SCOUTEN AM DÉNGSCHT VUN DE JONKEN, Luxembourg au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Luxembourg, le 8 février 2005.

A. Gallo

Réviseur d'entreprises

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004 (montants en euros)

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé		Avoir social	
Immobilisations corporelles (note 3):		Dotation initiale.	150.000,00
- aménagement siège social	3.830,95	Subventions de l'Etat (note 5):	
Actif circulant		Subvention utilisée pour immobilisations	
Créances (note 4)	2.997,56	corporelles.	2.997,56
Avoirs en banque et encaisse	<u>575.048,08</u>	Dettes:	
		Dettes envers établissements de crédit	3.014,64
Total:	<u>578.045,64</u>	Autres dettes (note 6).	<u>6.972,00</u>
		Total:	9.986,64
		Profit de l'exercice	<u>418.892,39</u>
TOTAL ACTIF:	581.876,59	TOTAL PASSIF:	581.876,59

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DECEMBRE 2004
(montants en euros)

CHARGES		PRODUITS	
Autres charges d'exploitation (note 7)	1.282,45	Dons (note 8)	420.122,57
Intérêts et charges assimilées	19,58	Autres intérêts et produits assimilés	71,85
	<u>1.302,03</u>		<u>420.194,42</u>
Profit de l'exercice.	<u>418.892,39</u>		
TOTAL:	420.194,42	TOTAL:	420.194,42

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels:

Annexe au 31 décembre 2004
1. Généralités

La Fondation LETZEBUERGER GUIDEN AN SCOUTEN AM DÉNGSCHT VUN DE JONKEN, Luxembourg, a été créée pour une durée illimitée sous la forme d'une association sans but lucratif et les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1275 du 11 décembre 2004. La création de la fondation a été approuvée par arrêté grand-ducal du 6 août 2004.

Le siège de la fondation est établi à Luxembourg.

La fondation est enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section G numéro 23.

L'exercice sous revue commence le 22 juillet 2004 pour se terminer le 31 décembre 2004.

La fondation a pour objet d'œuvrer en faveur de la jeunesse luxembourgeoise et plus particulièrement de développer et de promouvoir le guidisme et le scoutisme selon les statuts de la Fédération des LETZEBUERGER GUIDEN AN SCOUTEN et conformément aux principes fondamentaux du guidisme/scoutisme international.

2. Principes, règles et méthodes comptables

La fondation tient ses livres en euros (EUR) et le bilan et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg pour les sociétés commerciales et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Immobilisations corporelles en cours

Les immobilisations corporelles en cours sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Les immobilisations corporelles et les subventions seront amorties au même rythme dès achèvement.

b) Créances, avoirs en banque et encaisse

Les éléments des postes créances et avoirs en banque et encaisse sont évalués à leur valeur nominale.

c) Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

3. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante:

Prix d'acquisition	2004
- début de l'exercice	0,00
- acquisitions de l'exercice	3.830,95
- retraits de l'exercice	<u>0,00</u>
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	3.830,95
Corrections de valeur	
- début de l'exercice	0,00
- de l'exercice	<u>0,00</u>
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	<u>0,00</u>
Valeur comptable nette:	3.830,95

Au cours de l'année 2004, la fondation a signé avec le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse une convention relative à l'aménagement d'un immeuble sis à Luxembourg-Eich, selon laquelle la participation financière de l'Etat est fixée à 80% pour les travaux d'aménagement et à 100% pour le premier équipement, sous réserve de montants maximums fixés à EUR 4.600.000,-.

4. Créances

Les créances comprennent un montant de EUR 2.997,56 de subventions à recevoir.

5. Subventions de l'Etat

Subvention utilisée pour le financement des immobilisations corporelles:	2004
- début de l'exercice	0,00
- subvention de l'exercice	<u>2.997,46</u>
Subvention à la fin de l'exercice	2.997,46
Amortissement:	
- début de l'exercice	0,00
- de l'exercice	<u>0,00</u>
Amortissement de la subvention à la fin de l'exercice	<u>0,00</u>
Valeur de la subvention à la fin de l'exercice	2.997,46

6. Autres dettes

Les autres dettes de EUR 6.972,00 se composent des dons reçus pour compte d'un groupe de guides/scouts affiliés à la FEDERATION DES LGS LUXEMBOURG.

7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se composent de la façon suivante:	2004
- charges opérationnelles	116,75
- frais de constitution	<u>1.165,70</u>
	1.282,45

8. Dons

Les dons contiennent un montant de EUR 418.702,50 provenant de la FEDERATION DES GUIDES ET DES SCOUTS DE LUXEMBOURG.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03197. – Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022403.2//112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

LETZEBUERGER GUIDEN A SCOUTEN AM DÉNGSCHT VUN DE JONKEN,
Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg G 23.

Budget 2005 approuvé par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 16 février 2005
Charges

Charges d'exploitation	3.000,00 EUR
Intérêts et charges assimilés	100,00 EUR
Immobilisations corporelles (Projet d'Géisserei)	2.077.032,00 EUR
Frais de personnel:	
Salaires bruts	146.000,00 EUR
Part patronale.	17.000,00 EUR
Frais de fonctionnement:	
Services conventionnés	22.834,00 EUR
Total	<u>2.265.966,00 EUR</u>

Produits

Dons	5.000,00 EUR
Intérêts et produits assimilés.	800,00 EUR
Subventions de l' Etat.	1.730.860,00 EUR
Apports de l'A.s.b.l. LGS	374.600,00 EUR
Produits de collectes de fonds.	13.250,00 EUR
Services conventionnés: part de l' Etat	185.834,00 EUR
Total	<u>2.310.344,00 EUR</u>
EXCEDANT DE L'EXERCICE.	44.378,00 EUR

Pour extrait conforme

E. Feiten

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03195. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022405.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

CAROUGE & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 54.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01599, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour CAROUGE & Cie S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(022461.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

CAROUGE & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 54.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01600, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour CAROUGE & Cie S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(022464.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 10-12, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 25.586.

Décision de l'associé unique prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 janvier 2005

En date du 26 janvier 2005, Madame Pia Scholtes-Schettino, commerçante, demeurant à L-6790 Grevenmacher, 11, rue des Tanneurs, associée unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Marianne Picco-Faber est révoquée en sa qualité de gérante unique de la société. Entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

Deuxième résolution

Est nommée gérante administrative Madame Pia Scholtes-Schettino, commerçante, née le 29 avril 1964 à Luxembourg et demeurant à L-6790 Grevenmacher, 11, rue des Tanneurs.

Est nommée gérante technique Madame Marianne Picco-Faber, commerçante, née le 21 janvier 1954 à Grevenmacher et demeurant à L-6764 Grevenmacher, 6, Cité d'Aubières.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante administrative.

Troisième résolution

Le siège social de la société est transféré de L-6730 Grevenmacher, 11, Grand-rue, à L-6730 Grevenmacher, 10-12, Grand-rue.

Quatrième résolution

La société aura l'enseigne commerciale suivante: BOUTIQUE PIA.

Grevenmacher, le 26 janvier 2005.

Pour extrait conforme

P. Scholtes-Schettino

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022419.3/820/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

EURO-ENVIRONNEMENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 42.629.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 1^{er} mars 2005, numéro 2005/0315 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 4 mars 2005, volume 431, folio 70, case 10, que la société anonyme EURO-ENVIRONNEMENT INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 157 du 13 avril 1993, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 81 du 15 février 1996,

a été dissoute avec effet au 1^{er} mars 2005.

L'actionnaire unique, la société CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT a prononcé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

L'actionnaire unique a déclaré avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

Que partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 2, place de Metz.

Bascharage, le 10 mars 2005.

Pour extrait conforme

A. Weber

Notaire

(022504.3/236/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

THORN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 82.428.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 15 février 2005 que l'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., commissaire aux comptes, société domiciliée professionnellement au 54, avenue Pasteur à Luxembourg, a été cooptée commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat au 15 février 2005 en remplacement du commissaire démissionnaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Le nouveau commissaire achèvera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte également que Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, a été coopté administrateur de la société avec effet au 15 février 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires lors de sa tenue en 2005.

Il résulte également que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022421.3/805/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

P.M.Z.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, rue de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 106.531.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- Monsieur Poupier Michel, administrateur de sociétés, né le 17 septembre 1957 à Ougree (B) demeurant à B-4130 Esneux, 54B, avenue Montefiore.

- Madame Melotte Nadia, administrateur de sociétés, née le 6 janvier 1963 à Rocourt (B) demeurant B-4052 Chaudfontaine, Au Tiège, 20/2.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de P.M.Z.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de matériaux de construction, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Poupier Michel, précité	50 parts sociales
- Madame Melotte Nadia, précitée	50 parts sociales
Total	100 parts sociales

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Assemblée Générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Poupier Michel, demeurant à B-4130 Esneux, 54B, avenue Montefiore.

2. Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée Madame Melotte Nadia, demeurant B-4052 Chaudfontaine, Au Tiège, 20/2.

3. Le siège social de la société est fixé à L-9990 Weisswampach, 49, rue de Clervaux.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Poupier, N. Melotte, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2005, vol. 904, fol. 85, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 mars 2005.

G. d'Huart.

(022470.3/207/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

EURO-ENVIRONNEMENT INVESTMENT & CIE, Société en Commandite par Actions.

 Siège social: L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 42.630.

DISSOLUTION
Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 1^{er} mars 2005, numéro 2005/0314 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 4 mars 2005, volume 431, folio 70, case 8, que la société en commandite par actions EURO-ENVIRONNEMENT INVESTMENT & CIE, avec siège social à L-2954 Luxembourg, 2, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 157 du 13 avril 1993, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 107 du 1^{er} février 2000,

a été dissoute avec effet au 1^{er} mars 2005.

L'actionnaire unique, la société CDC ENTREPRISES a prononcé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

L'actionnaire unique a déclaré avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

Que partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil de Surveillance, au réviseur d'entreprises et à l'associé commandité pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 2, place de Metz.

Bascharage, le 10 mars 2005.

Pour extrait conforme

A. Weber

Notaire

(022505.3/236/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

MERITE JEUNESSE BENELUX, LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg G 19.

BILAN DE CLÔTURE AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Avoirs en banque	134.593,62	Dotation initiale.	12.394,68
Produits à recevoir.	6.177,29	Fonds social	128.172,41
Stocks	209,58	Frais à payer.	413,40
	140.980,49		140.980,49

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais activités	35.390,55	Recettes activités.	35.830,30
Frais de gestion	15.400,13	Dons	32.200,00
Résultat de l'exercice.	19.780,50	Intérêts bancaires	2.540,88
	70.571,18		70.571,18

L'établissement MERITE JEUNESSE BENELUX, LUXEMBOURG a été créé le 24 septembre 1993 par-devant Maître Réginald Neuman et reconnu d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 4 octobre 1993.

Il a été désigné à partir de l'année d'imposition 1994 comme organisme pouvant recevoir des libéralités déductibles dans le chef des donateurs à titre de dépenses spéciales dans les limites fixées à l'article 109, alinéa 1^{er}, numéro 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et aux conditions prévues au règlement grand-ducal portant exécution de l'article 112, alinéa 3 de la même loi.

Le conseil d'administration:

S.A.R. le Prince Guillaume, président, Luxembourg
 Georges Metz, vice-président, Bridel
 Gilles Bley, vice-président, Luxembourg
 Georges Hausemer, trésorier, Luxembourg
 Stéphane Gilbert, secrétaire, Bridel
 Gaby Kunsch, représentante du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
 Claude Baumann - Eppeldorf, Nina Gretsche - Echternach, José Antonio Coimbra dos Matos - Luxembourg, Fr.Ch.
 Muller - Schragg, Marlyse Pauly - Bergem, Jos Schaul - Vianden, Jacques Hansen - Luxembourg, administrateurs

Vérificateur aux comptes:

Albert Schiltz, expert-comptable, Sandweiler

Mercredi, le 9 mars, 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024390.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2005.

MERITE JEUNESSE BENELUX, LUXEMBOURG

R. C. Luxembourg G 19.

—
BUDGET 2005

<i>Recettes</i>	<i>Somme</i>
Dons	10.000
Subsides et Subventions	9.370
Subside pour frais de secrétariat et de 1 ^{er} équipement.	19.360
Intérêts et divers.	500
Ventes matériel MERITE JEUNESSE.	500
	39.730
<i>Dépenses</i>	<i>Somme</i>
Mobilier et matériel de bureau.	4.880
Amortissements	900
Loyers et charges	5.380
Frais de gestion.	24.170
Activités	4.400
	39.730

Le 9 Mars, 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024392.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2005.

GLASSBEADS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.571.

—
Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 7 mars 2005 que le siège social de la société a été transféré au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022319.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 47.777.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour LIFE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(022458.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

SUDEL INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.995.

Au 2 mars 2005, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour SUDEL INVEST, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022328.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

CEP II TOP LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.018.

In the year two thousand and four, on the thirteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CARLYLE EUROPE PARTNERS II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, with its general partner's principal place of business at 1001 Pennsylvania avenue, Washington, D.C., USA, registered under number LP8460, represented by Saskia Konsbruck, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 13 December, 2004, attached hereto (CEP II).

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as the sole partner of CEP II TOP LUXCO, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 October 2003 under number 1.102, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 96.018.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of thirty-six thousand and twenty-five euro (EUR 36,025.-) down to thirty thousand three hundred twenty-five euro (EUR 30,325.-) through redemption and subsequent cancellation of two hundred twenty-eight (228) ordinary shares of Class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The amount of five thousand seven hundred euro (EUR 5,700.-) resulting from this cancellation shall be reimbursed to CEP II.

Second resolution

The sole shareholder resolves to reimburse part of the legal reserve of the Company for an amount of five hundred seventy euro (EUR 570.-) so as to bring it from its current amount of three thousand six hundred two euro and fifty cent (EUR 3,602.50) down to three thousand thirty-two euro and fifty cent (EUR 3,032.50).

Third resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of thirty thousand three hundred twenty-five euro (EUR 30,325.-) down to twenty-seven thousand four hundred fifty euro (EUR 27,450.-) through redemption and subsequent cancellation of one hundred fifteen (115) ordinary shares of Class C having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The amount of two thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,875.-) resulting from this cancellation shall be reimbursed to CEP II.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to reimburse part of the legal reserve of the Company for an amount of two hundred eighty-seven euro and fifty cent (EUR 287.50) so as to bring it from its current amount of three thousand thirty-two euro and fifty cent (EUR 3,032.50) down to two thousand seven hundred forty-five euro (EUR 2,745.-).

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twenty-seven thousand four hundred fifty euro (EUR 27,450.-) up to twenty-nine thousand one hundred euro (EUR

29,100.-) through the issuance of sixty-six (66) new ordinary shares of Class D of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and payment

The sixty-six (66) new ordinary shares of Class D of the Company have been subscribed by CEP II, represented by Saskia Konsbruck, by virtue of a proxy dated 13 December, 2004, attached hereto, which declared to subscribe all the new shares and to fully pay it up by a contribution in kind consisting of its claim existing against the Company for an amount of one thousand eight hundred and fifteen euro (EUR 1,815.-), which shall be allocated as follows:

- * One thousand six hundred fifty euro (EUR 1,650.-) shall be allocated to the share capital;
- * One hundred sixty-five euro (EUR 165.-) shall be allocated to the legal reserve.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its amount of twenty-nine thousand one hundred euro (EUR 29,100) up to twenty-nine thousand five hundred euro (EUR 29,500.-) through the issuance of sixteen (16) new ordinary shares of Class E of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and payment

The sixteen (16) new ordinary shares of Class E of the Company have been subscribed by CEP II, represented by Saskia Konsbruck, by virtue of a proxy dated 13 December, 2004, attached hereto, which declared to subscribe all the new shares and to fully pay it up by a contribution in kind consisting of its claim existing against the Company for an amount of four hundred forty euro (EUR 440.-), which shall be allocated as follows:

- * Four hundred euro (EUR 400.-) shall be allocated to the share capital;
- * Forty euro (EUR 40.-) shall be allocated to the legal reserve.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

«The Company's share capital is set at twenty-nine thousand five hundred euro (EUR 29,500.-) represented seven hundred thirty-two (732) Class B ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, three hundred sixty-six (366) Class C ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, sixty-six (66) Class D ordinary shares and sixteen (16) Class D ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at one thousand and five hundred euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CARLYLE EUROPE PARTNERS II L.P., un limited partnership existant sous les lois d'Angleterre, dont le general partner a son siège social à Pennsylvania avenue, Washington, D.C., USA, inscrite sous le numéro LP8460, représenté par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 13 décembre 2004, annexée ci-après (CEP II).

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant qu'associée unique de la société à responsabilité limitée CEP II TOP LUXCO, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 23 octobre 2003 sous le numéro 1.102, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.018.

La comparante, agissant en sa qualité pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société de sa valeur actuelle de trente-six mille vingt-cinq euros (EUR 36.025,-) à trente mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 30.325,-) par rachat et annulation subséquente de deux cent vingt-huit (228) parts sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le montant de cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-) résultant de cette annulation sera remboursé à CEP II.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de rembourser une partie de la réserve légale de la Société d'un montant de cinq cent soixante-dix euros (EUR 570,-) pour la porter de son montant actuel de trois mille six cent deux euros et cinquante cents (EUR 3.602,50) à trois mille trente-deux euros et cinquante cents (EUR 3.032,50).

Troisième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société de sa valeur actuelle de trente mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 30.325,-) à vingt-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 27.450,-) par rachat et annulation subséquente de cent quinze (115) parts sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le montant de deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.875,-) résultant de cette annulation sera remboursé à CEP II.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de rembourser une partie de la réserve légale de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 287,50) pour la porter de son montant actuel de trois mille trente-deux euros et cinquante cents (EUR 3.032,50) à deux mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 2.745,-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de vingt-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 27.450,-) à vingt-neuf mille cent euros (EUR 29.100,-) par l'émission de soixante-six (66) parts sociales ordinaires nouvelles de Catégorie D de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

L'intégralité des soixante-six (66) parts sociales ordinaires nouvelles de Catégorie D de la Société a été souscrite par CEP II, représentée par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 13 décembre 2004, annexée ci-après, payée par un apport en nature d'une créance existant envers la Société d'un montant de mille huit cent quinze euros (1.815,-), affecté comme suit:

- * Mille six cent cinquante euros (1.650,-) ont été affectés au capital social;
- * Cent soixante-cinq euros (165,-) ont été affectés à la réserve légale.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de vingt-neuf mille cent euros (EUR 29.100,-) à vingt-neuf mille cinq cent euros (EUR 29.500,-) par l'émission de seize (16) parts sociales ordinaires nouvelles de Catégorie E de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

L'intégralité des seize (16) parts sociales ordinaires nouvelles de Catégorie E de la Société a été souscrite par CEP II, représentée par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 13 décembre 2004, annexée ci-après, payée par un apport en nature d'une créance existant envers la Société d'un montant de quatre cent quarante euros (440), affecté comme suit:

- * Quatre cents euros (400) ont été affectés au capital social;
- * Quarante euros (40) ont été affectés à la réserve légale.

Septième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui sera lui comme suit:

«Le capital social est fixé à vingt-neuf mille cinq cent euros (EUR 29.500,-), représenté par sept cent trente-deux (732) parts sociales ordinaires de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, trois cent soixante-six (366) parts sociales ordinaires de Catégorie C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-six (66) parts sociales ordinaires de Catégorie D d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et seize (16) parts sociales ordinaires de Catégorie E d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 6, case 7. – Reçu 62,15 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

J. Elvinger.

(022083.3/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

TRIBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.467.240,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.677.

Suite aux décisions prises par l'associé unique en date du 23 février 2005, le siège social de la société a été transféré, avec effet au 1^{er} mars 2005, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Au 4 mars 2005, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour TRIBAL, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022332.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

REBALK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.454.578,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.674.

Sur décision de l'Associé Unique prise en date du 22 février 2005, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour REBALK, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022337.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

EUROPEAN STEEL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.404.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 6 juin 2000 entre:

Société domiciliée:

EUROPEAN STEEL S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 35.404

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 15 février 2005.

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022698.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

31985

SINED TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 73.184.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 6 janvier 2000 entre:

Société domiciliée:
SINED TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
R.C. Luxembourg B 73.184

et

Domiciliataire:
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
R.C. Luxembourg B 28.967
a pris fin avec effet au 2 mars 2005.

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022697.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

OUTGRAPH HOLDING S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 49.409.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 30 novembre 1994 entre:

Société domiciliée:
OUTGRAPH HOLDING S.A., Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
R.C. Luxembourg B 49.409

et

Domiciliataire:
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
R.C. Luxembourg B 28.967
a pris fin avec effet au 15 février 2005.

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022696.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

SINED TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme (en liquidation).
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.184.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le deux mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SINED TECHNOLOGIES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 8 février 2000. La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.184.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 28 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carol Deltenre, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation.

2) Approbation des comptes de liquidation.

3) Décharge aux liquidateurs et au commissaire vérificateur.

4) Clôture de liquidation.

5) Décision de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur trois cents dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, deux cent soixante-dix-neuf (279) actions du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée a été convoquée par des publications faites dans le «Lëtzeburger Journal» les 11 et 22 février 2005 ainsi que dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations parue aux dates précitées, numéros 127 et 157.

V. Que la présente assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, quelle que soit la portion du capital représenté, mais que les résolutions, pour être valables doivent réunir les deux tiers au moins des actionnaires présents ou représentés.

VI. Qu'après avoir constaté qu'elle est valablement constituée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Passant à l'ordre du jour, met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire vérificateur sur la liquidation, approuve les rapports du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation, rapports qui resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux liquidateurs et au commissaire vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que ladite société SINED TECHNOLOGIES S.A. a cessé d'exister, avec effet à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Marion, C. Orban, C. Deltenre, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 mars 2005, vol. 468, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 mars 2005.

A. Lentz.

(022454.3/221/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 100.335.

In the year two thousand and four, on the twenty first of december.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, on 18 March 2004, published in Mémorial, Recueil C, number 611, of 15 June 2004.

The meeting is presided by Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital of the company to the extent of six hundred and sixty-eight thousand two hundred Euros (EUR 668,200.-) in order to raise it from the amount of five hundred and thirty-five thousand two hundred Euros (EUR 535,200.-) to one million two hundred and three thousand four hundred Euros (EUR 1,203,400.-) by the issue of six thousand six hundred and eighty-two (6,682) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription of all the new shares by the appearing parties and full payment of these new shares by payment in cash.

3. Subsequent amendment of Article 6.1, first paragraph, of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred and three thousand four hundred Euros (EUR 1,203,400.-) represented by twelve thousand and thirty-four (12,034) shares (parts sociales) of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the capital to the extent of six hundred and sixty-eight thousand two hundred Euros (EUR 668,200.-) in order to raise it from the amount of five hundred and thirty-five thousand two hundred Euros (EUR 535,200.-) to one million two hundred and three thousand four hundred Euros (EUR 1,203,400.-) by the issue of six thousand six hundred and eighty-two (6,682) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Paying-up

Thereupon appeared:

(i) TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, a company registered in Guernsey, under Company Register Number 39257, having its registered office at PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HU acting in its capacity as general partner to TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, being a fund initially established on 21 June 2002 having its offices at Nomura House, 1 St. Martins-Le-Grand, London, EC1A 4NP, England;

(ii) TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-H, a limited partnership formed under the laws of Guernsey, having its registered office at PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered under number 405, represented by its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED; and

(iii) TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS CO-INVESTMENT 2 LP II GUERNSEY, a limited partnership formed under the laws of Guernsey, having its registered office at P.O. Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, registered under number 463, represented by its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED here represented by Hubert Janssen, prenamed,

by virtue of a proxy granted on 21 December 2004,

who declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up in the proportions below:

(i) TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, five thousand seven hundred and eighty-nine (5,789) new shares;

(ii) TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-H, two hundred and thirty-two (232)

new shares; and

(iii) TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS CO-INVESTMENT 2 LP II GUERNSEY, six hundred and sixty-one (661) new shares.

The said proxies after having been signed *in* varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting decides subsequently to amend the first paragraph of Article 6.1, first paragraph, of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred and three thousand four hundred Euros (EUR 1,203,400.-) represented by twelve thousand and thirty-four (12,034) shares (parts sociales) of EUR 100 (one hundred Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Fourth resolution

The general meeting decides to authorise the board of directors of the company to issue sixty-six million one hundred and fifty thousand and forty-one (66,150,041) convertible preferred equity certificates having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and to determine their terms and conditions.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately ten thousand euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., avec siège social au Luxembourg, constituée par de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence au Luxembourg, en date du 18 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil C numéro 611 du 15 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de six cent et soixante-huit mille deux cent euro (EUR 668.200,-) pour le porter de cinq cent trente-cinq mille deux cent euro (EUR 535.200,-) à un million deux cent trois mille quatre cent euro (EUR 1.203.400,-) par l'émission de six mille six cent quatre-vingt-deux (6.682) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3. Souscription de toutes les parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) en numéraire et libération entière de toutes les parts sociales nouvelles par les comparants.

4. Modification subséquente de l'alinéa un de l'article 6.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cent trois mille quatre cent euro (EUR 1.203.400,-) représenté par douze mille trente-quatre (12.034) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-), chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de six cent soixante-huit mille deux cent euro (EUR 668.200,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-cinq mille deux cent euro (EUR 535.200,-) à un million deux cent trois mille quatre cent euro (EUR 1.203.400,-) par l'émission de six mille six cent quatre-vingt-deux (6.682) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes:

(i) TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 Ltd, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Guernsey sous le numéro 39257, et ayant son siège social à PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ agissant en sa capacité de general partner pour TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, étant un fond

initialement établi le 21 juin 2002 ayant son siège à Nomura House, St. Martins-Le-Grand, Londres, EC1A 4NP, Angleterre;

(ii) TERRA FIRMA, CAPITAL PARTNERS II, LP-H, une limited partnership, incorporée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Geuersey sous numéro 405, ici représenté par son general partner, TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 Ltd; et

(iii) TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS CO-INVESTMENT 2 LP II Guernsey, une limited partnership, incorporée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Geuersey sous numéro 463, ici représenté par son general partner, TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 Ltd,

ici représentés par Hubert Janssen, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2004,

qui a déclaré souscrire aux parts sociales nouvelles et de les libérer entièrement en numéraire dans les proportions suivantes:

(i) TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 Ltd; cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (5.789) parts sociales nouvelles;

(ii) TERRA FIRMA, CAPITAL PARTNERS II, LP-H, deux cent trente-deux (232) parts sociales nouvelles; et

(iii) TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS CO-INVESTMENT 2 LP II GUERNSEY, six cent soixante et une parts sociales nouvelles.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa un de l'article 6.1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cent trois mille quatre cent euro (EUR 1.203.400,-) représenté par douze mille trente-quatre (EUR 12.034,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-), chacune toutes entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'autoriser le conseil de gérance à émettre soixante-six million cent cinquante quarante et un (66.150.041) convertible preferred equity certificates ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacun et d'en déterminer les termes et conditions.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ dix mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, vol. 146S, fol. 44, case 4. – Reçu 6.682 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

J. Elvinger.

(022110.3/211/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

POOL ACQUISITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.054.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 mars 2005

Suite à la décision de transférer le siège social de la société au 1^{er} janvier 2005 du 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au nouveau siège, 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, le conseil, décide à l'unanimité de ratifier le transfert du siège social de la société avec effet au 1^{er} janvier 2005 au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

POOL ACQUISITION S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022475.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

GOOR GU AMUL AAPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 106.527.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Robert Manciocchi, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée GOOR GU AMUL AAPAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 30 mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première Assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, né à Rome (Italie), le 12 juillet 1963, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Scarcelli, R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2005, vol. 891, fol. 81, case 6. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mars 2005.

J.-J. Wagner

(022443.3/239/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

R + G S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettange-sur-Mess.

R. C. Luxembourg B 76.723.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(022382.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

ACCENT FINANCIAL ADVISOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 80.499.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Signature.

(022404.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

CAROUGE & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 54.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01601, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour CAROUGE & CIE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(022467.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

S.E.T. - SOCIETE EUROPEENNE DE TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.436.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(022493.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

S.E.T. - SOCIETE EUROPEENNE DE TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.436.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(022495.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

PADCHAMAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 53, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 89.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01588, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour PADCHAMAMA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(022469.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

DOMAINE DE LA COURONNE DE CHÊNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 94.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01592, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour DOMAINE DE LA COURONNE DE CHÊNE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(022478.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

DARGENT IMMO LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 106.525.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Janick Dargent, directeur commercial, demeurant à F-54400 Longwy, 82, rue de la Chiers, né à F-Colmey le 27 juin 1957.

2. Madame Brigitte Fallet, épouse Dargent, gérante de société, demeurant à F-54400 Longwy, 82, rue de la Chiers, née à F-Longwy le 4 octobre 1961.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Dénomination - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger la mise en valeur d'objets immobiliers, l'exploitation d'une agence immobilière, transactions sur immeubles et fonds de commerce, achat, vente, rénovation, location de tout immeuble et plus généralement toutes opérations de quelques natures qu'elles soient, juridiques, économiques ou financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter sa réalisation.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de DARGENT IMMO LUX, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par cent (100) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de décès à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence à la date de la constitution de la prédite société et se terminera le 31 décembre 2005.

Titre IV.- Dissolution et Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

4) Monsieur Janick Dargent, prénommé, cinquante parts sociales.	50
5) Madame Brigitte Fallet, épouse Dargent, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille vingt euros (1.020,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Est nommée gérante:

* Madame Brigitte Fallet, épouse Dargent, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Le siège social de la société est fixé à L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Dargent, B. Fallet, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2005, vol. 904, fol. 95, case 1. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 mars 2005.

G. d'Huart.

(022445.3/207/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

ENEE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.784.

La société ENEE S.A. ayant été liquidée en date du 31 décembre 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 10 septembre 2001 entre la société ENEE S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022479.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

RESTAURANT-PIZZERIA-AUBERGE CHARLY'S GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 2, rue du Golf.

R. C. Luxembourg B 56.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01594, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour RESTAURANT-PIZZERIA-AUBERGE CHARLY'S GARE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(022480.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

**MAIN HAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAISON ART DE VIVRE LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 100, rue de Differdange.

R. C. Luxembourg B 39.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01784, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour MAIN HAUS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(022483.3/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 70.004.

In the year two thousand five, on the thirty-first day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Michele Canepa, employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, acting in his capacity as a special proxy holder of the general partner of RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A., a «société en commandite par actions», established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

incorporated by deed of the undersigned notary on June 1, 1999, published in the Mémorial C number 591 of July 31, 1999 and registered in the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 70004, (the «Company»);

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on March 28, 2000, published in the Mémorial C, number 617 of August 30, 2000;
- on April 13, 2000, published in the Mémorial C, number 617 of August 30, 2000;
- on September 12, 2000, published in the Mémorial C, number 169 of March 6, 2001;
- on February 9, 2001, published in the Mémorial C, number 837 of October 3, 2001;
- on August 9, 2001, published in the Mémorial C, number 167 of January 30, 2002;
- on January 8, 2002, published in the Mémorial C, number 943 of June 20, 2002;
- on August 13, 2002, published in the Mémorial C, number 1533 of October 24, 2002;
- on April 25, 2003, published in the Mémorial C, number 617 of June 6, 2003;

- on November 5, 2003, published in the Mémorial C, number 1332 of December 15, 2003;
- on February 11, 2004, published in the Mémorial C, number 437 of April 24, 2004;
- on March 15, 2004, published in the Mémorial C, number 603 of June 6, 2004;
- on May 25, 2004, published in the Mémorial C, number 825 of 11 August 2004;
- on October 18, 2004, published in the Mémorial C, number 36 of 13 January 2005;
- on December 10, 2004, its publication in the Mémorial C, pending,

by virtue of the authority conferred on him by a resolution adopted by the Manager of the company, on January 21, 2005;

a certified copy of which resolution, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the issued share capital of the Company is presently set at three million nine hundred thirty-nine thousand five hundred eighty-three Euro and twenty-five cent (3,939,583.25 EUR) divided into thirty-one thousand five hundred eleven point six hundred sixty-seven (31,511,667) Series A Redeemable Participating Preference Shares (the «A Shares») and five (5) Ordinary Shares (the «Ordinary Share»), with a par value of hundred twenty-five Euros (125.- EUR) per share, all of which are fully paid up.

II.- That pursuant to Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, the authorised capital has been set at six million two hundred fifty thousand Euro (6,250,000.- EUR) divided into forty-nine thousand nine hundred (49.900) A Shares and hundred (100) Ordinary Shares, each with a par value of hundred twenty-five Euro (125.- EUR).

III.- That still pursuant to the same Article five (5) of the Articles of Incorporation, the Manager has been authorised to increase the share capital of the Company, to limit or even to waive the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and to amend Article five (5) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the Manager of the Company, in its resolution of January 21, 2005 and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to Article five (5) of the Articles of Incorporation, has realised an increase of the issued share capital by an amount of thirty-nine thousand seven hundred fifty-three Euro and twenty-five cent (39,753,25 EUR) so as to raise the issued share capital from its present amount of three million nine hundred thirty-nine thousand five hundred eighty-three Euro and twenty-five cent (3,939,583.25 EUR) to an amount of three million nine hundred seventy-nine thousand three hundred thirty-six Euro and fifty cent (3,979,336.50 EUR) by the issue of three hundred eighteen point zero twenty-six (318.026) new Series A Redeemable Participating Preference Shares (the «A Shares») with a par value of hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each, issued with a share premium of eight hundred and seventy-five Euro (875.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the already existing shares.

V.- That the Manager, in its resolution of January, 2005, has acknowledged that the existing shareholders have to the extent necessary waived their preferential subscription rights and has accepted the subscription of the total three hundred eighteen point zero twenty-six (318,026) new «A Shares», by the following:

- EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., up to twelve point hundred nineteen (12.119) new «A Shares»;
- BANCA EUROMOBILIARE SpA, up to nineteen point eight hundred seventy-seven (19.877) new «A Shares»;
- BANCA DELLA CIOCIARIA SpA, up to nine point six hundred ninety-six (9.696) new «A Shares»;
- PODINI INTERNATIONAL S.A., up to forty-eight point forty-eight (48.48) new «A Shares»;
- FENERA HOLDING INTERNATIONAL S.A., up to nine point six hundred ninety-six (9.696) new «A Shares»;
- UBM UNICREDIT BANCA MOBILIARE, up to forty-eight point forty-eight (48.48) new «A Shares»;
- CASSA DI RISPARMIO DI CESENA SpA, up to forty-eight point forty-eight (48.48) new «A Shares»;
- AbaxBank SpA, up to twenty-four point twenty-four (24.24) new «A Shares»;
- MONTE PASCHI DI SIENA, up to nineteen point three hundred ninety-two (19.392) new «A Shares»;
- Mr Giancarlo Chimento, up to nine point six hundred ninety-six (9.696) new «A Shares»;
- CREDITO EMILIANO SpA, up to forty-eight point forty-eight (48.48) new «A Shares»;
- LAFIN SpA, up to nineteen point thirty-nine (19.39) new «A Shares».

VI.- That these three hundred eighteen point zero twenty-six (318.026) new «A Shares» have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers, each of them subscribing the number of shares prementioned and fully paid up by contribution in cash to the Company, so that the amount of thirty-nine thousand seven hundred fifty-three Euro and twenty-five cent (39,753.25 EUR) representing the amount of the above mentioned capital increase and the amount of two hundred seventy-eight thousand two hundred seventy-two Euro and seventy-five cent (278,272.75 EUR) being the issued share premium, totalising an amount of three hundred eighteen thousand and twenty-six Euro (318,026.- EUR) is at the free disposal of the Company, as was certified to the undersigned notary, by presentation of the supporting documents for the relevant subscriptions and payments.

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article five (5) of the Articles of Incorporation of the Company is therefore amended and shall now read as follows:

Art. 5. 1st paragraph. Corporate capital

«The issued share capital of the Company is set at three million nine hundred seventy-nine thousand three hundred thirty-six Euro and fifty cent (3,979,336.50 EUR) divided into thirty-one thousand eight hundred twenty-nine point six hundred ninety-three (31,829.693) Series A Redeemable Participating Preference Shares (the «A Shares») and five (5) Ordinary Shares (the «Ordinary Share»), with a par value of hundred twenty-five Euros (125.- EUR) per share, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand eight hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Gérant de la société RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} juin 1999, publié au Mémorial C numéro 591 du 31 juillet 1999 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70004, (la «Société»);

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 28 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 617 du 30 août 2000;
- en date du 13 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 617 du 30 août 2000;
- en date du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 169 du 6 mars 2001;
- en date du 9 février 2001, publié au Mémorial C, numéro 837 du 3 octobre 2001;
- en date du 9 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 167 du 30 janvier 2002;
- en date du 8 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 943 du 20 juin 2002;
- en date du 13 août 2002, publié au Mémorial C, numéro 1533 du 24 octobre 2002;
- en date du 25 avril 2003, publié au Mémorial C, numéro 617 du 6 juin 2003;
- en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1332 du 15 décembre 2003;
- en date du 11 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 437 du 24 avril 2004;
- en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 603 du 6 juin 2004;
- en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 825 du 11 août 2004;
- en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 36 du 13 janvier 2005;
- en date du 10 décembre 2005, sa publication au Mémorial C, étant en cours,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolution du Gérant de la Société, en date du 21 janvier 2005,

une copie certifiée conforme de la prédite résolution, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à trois millions neuf cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et vingt-cinq cents (3.939.583,25 EUR) divisé en trente et un mille cinq cent onze virgule six cent soixante-sept (31.511.667) Actions de Classe A rachetables, préférentielles et participantes (Actions de «Classe A») et cinq (5) actions ordinaires («Action Ordinaire») d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par action, toutes entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, le capital autorisé a été fixé à six millionS deux cent cinquante mille euros (6.250.000,- EUR) divisé en quarante-neuf mille neuf cents (49.900) Actions de «Classe A» et cent (100) Actions Ordinaires, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par action.

III.- Qu'en vertu du même article cinq (5) des statuts de la Société, le Gérant a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital à limiter voire supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et à modifier l'article cinq (5) de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le Gérant de la Société, par ladite résolution du janvier 2005, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq (5) des statuts, a réalisé une augmentation de capital social souscrit à concurrence de trente-neuf mille sept cent cinquante-trois euros et vingt-cinq cents (39.753,25 EUR) afin de le porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois millionS neuf cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et vingt-cinq cents (3.939.583,25 EUR) à un montant de trois millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente-six euros et cinquante cents (3.979.336,50 EUR) par l'émission de trois cent dix-huit virgule zero vingt-six (318,026) actions nouvelles de «Classe A» rachetables, préférentielles et participantes (Actions de «Classe A»), d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission de huit cent soixante-quinze euros (875,- EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V.- Que le Gérant, par sa résolution du 21 janvier 2005, a constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et a accepté la souscription de la totalité des trois cent dix-huit virgule zero vingt-six (318,026) nouvelles Actions de «Classe A», par:

- EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., à concurrence de douze virgule cent dix-neuf (12,119) nouvelles Actions de «Classe A»;
- BANCA EUROMOBILIARE SpA, à concurrence de dix-neuf virgule huit cent soixante-dix-sept (19,877) nouvelles Actions de «Classe A»;
- BANCA DELLA CIOCIARIA SpA, à concurrence de neuf virgule six cent quatre-vingt-seize (9,696) nouvelles Actions de «Classe A»;
- PODINI INTERNATIONAL S.A., à concurrence de quarante-huit virgule quarante-huit (48,48) nouvelles Actions de «Classe A»;
- FENERO HOLDING INTERNATIONAL S.A., à concurrence de neuf virgule six cent quatre-vingt-seize (9,696) nouvelles Actions de «Classe A»;
- UBM UNICREDIT BANCA MOBILIARE, à concurrence de quarante-huit virgule quarante-huit (48,48) nouvelles Actions de «Classe A»;
- CASSA DI RISPARMIO DI CESENA SpA, à concurrence de quarante-huit virgule quarante-huit (48,48) nouvelles Actions de «Classe A»;
- AbaxBank SpA, à concurrence de vingt-quatre virgule vingt-quatre (24,24) nouvelles Actions de «Classe A»;
- MONTE PASCHI DI SIENA, à concurrence de dix-neuf virgule trois cent quatre-vingt-douze (19,392) nouvelles Actions de «Classe A»;
- M. Giancarlo Chimento, à concurrence de neuf virgule six cent quatre-vingt-seize (9,696) nouvelles Actions de «Classe A»;
- CREDITO EMILIANO SpA, à concurrence de quarante-huit virgule quarante-huit (48,48) nouvelles Actions de «Classe A»;
- LAFIN SpA, à concurrence de dix-neuf virgule trente-neuf (19,39) nouvelles Actions de «Classe A».

VI.- Que les trois cent dix-huit virgule zero vingt-six (318,026) nouvelles Actions de «Classe A» ont été souscrites par les souscripteurs susnommés, chacun à concurrence du nombre susindiqué, et libérées intégralement par des apports en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société prédésignée, de sorte que la somme de trente-neuf mille sept cent cinquante-trois euros et vingt-cinq cents (39.753,25 EUR) représentant le montant de la susdite augmentation de capital et la somme de deux cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-douze euros et soixante-quinze cents (278.272,75 EUR) étant le montant total de la prime d'émission versée, totalisant un montant de trois cent dix-huit mille vingt-six euros (318.026,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. 1^{er} alinéa. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à trois millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente-six euros et cinquante cents (3.979.336,50 EUR) divisé en trente et un mille huit cent vingt-neuf virgule six cent quatre-vingt-treize (31.829,693) Actions de Classe A rachetables, préférentielles et participantes (Actions de «Classe A») et cinq (5) actions ordinaires («Action Ordinaire») d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par action, toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de quatre mille huit cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même personne comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Canepa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2005, vol. 891, fol. 44, case 2. – Reçu 3.180,26 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(022519.3/239/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 70.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(022520.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

CINELLO & SERTIC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 19.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07708, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour CINELLO & SERTIC CONSTRUCTIONS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(022484.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

TELE DISC II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8063 Bertrange, 4, rue Spierzelt.
R. C. Luxembourg B 29.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour TELE DISC II, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(022485.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

LOGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 84.553.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGIC S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(022496.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

TG# INFORMATIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 106.529.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

- Madame Marie-José Jallot, employée privée, née à Vichy (F) le 12 janvier 1952, demeurant à L-8510 Redange/Attert, 19, Grand-rue.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TG# INFORMATIC, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Windhof.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associée.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités relatives à l'informatique, notamment et sans que cette liste soit limitative, l'achat et la vente de hard- et de software. Le développement de systèmes, la maintenance de tels systèmes, la conception de logiciels, la réalisation de sites internet et intranet ainsi que leur gestion, hébergement et toutes prestations de services y relatives.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui se rapportent à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune, toutes souscrites par l'associée unique.

Ces parts ont toutes été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de EUR 15.000,- est dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Art. 5. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'(des) associé(s) ne met pas fin à la société.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables à tout moment par l'/les associé(s) qui fixe(nt) leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 7. L'/les associé(s) fixera/ont par écrit toutes les décisions qu'il(s) prendra/ont en exerçant les pouvoirs réservés à l'assemblée générale ainsi que tous les contrats le(s) liant personnellement à la société.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 9. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus de bénéfice est à la disposition de l'associée unique.

Art. 10. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par l'associée unique ou par un ou plusieurs liquidateurs qu'elle désignera.

Art. 11. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, la fondatrice s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. La société sera gérée par deux gérants.
2. Monsieur Thibault Geurts, informaticien, né le 23 octobre 1966 à Gosselies (B), demeurant à B-6780 Wolkrange, 19, rue des Tilleuls, est nommé gérant technique.
3. Madame Marie-José Jallot, employée privée, née à Vichy (F) le 12 janvier 1952, demeurant à L-8510 Redange/Attert, 19, Grand-rue, est nommée gérante administrative.
4. La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique pour toute somme n'excédant pas le montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) et par la signature conjointe deux gérants pour tout montant supérieur.
5. Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a attiré l'attention de la comparante qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, la comparante déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et elle déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code pénal luxembourgeois.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, qui s'est identifiée au préalable au moyen de sa carte d'identité, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-J. Jallot, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 février 2005, vol. 431, fol. 68, case 3. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 mars 2005.

C. Mines.

(022437.3/225/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

32002

LION 51 S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.392.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, volume 147S, folio 38, case 8, que la société anonyme holding LION 51 S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

E. Schlesser.

(022506.4/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

B.I.P. CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 49.862.

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que se sont démis de leurs fonctions au sein de la société B.I.P. CONSULTANCY S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S. B, n° 49.862 avec effet au 1^{er} mars 2005:

* M. Claude Schmit, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur;

* Mme Tania Fernandes, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur;

* La société EUROCOMPTE S.A., RCSL, section B, n° 37.263, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022546.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

NAFTA TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).
Capital social: USD 32.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.292.

Extrait de la décision du liquidateur du 8 mars 2005

Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 11, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour extrait conforme

ODESSA SECURITIES S.A.

Liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022522.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

PLATINUM SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.262.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

(022584.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

INF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 32.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.720.

—
Extrait de la décision du liquidateur du 8 mars 2005

Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 11, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour extrait conforme

ODESSA SECURITIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022524.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

HOTEL SENATOR, Société à responsabilité.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.248.

—
Après une cession de parts au mois de décembre 1997 Monsieur José de la Hoz, employé privé, demeurant à Alzingen a cédé la totalité de ses parts soit 250 parts de la société à responsabilité limitée dénommée HOTEL SENATOR, Société à responsabilité limitée.

Après une cession de parts au mois de décembre 1997 Monsieur Vincent Giuliani, employé privé, demeurant à Luxembourg a cédé la totalité de ses parts soit 250 parts de la société à responsabilité limitée dénommée HOTEL SENATOR, Société à responsabilité limitée.

Par conséquent Monsieur Nico Hansen détient les 500 parts sociales de la société HOTEL SENATOR, société à responsabilité limitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022568.3/1218/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

COLWAYS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 106.495.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811, ici représentée par Mademoiselle Catherine Protin, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 1^{er} mars 2005,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329,

ici représentée par Mademoiselle Catherine Protin, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 1^{er} mars 2005.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COLWAYS INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières.»

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 mars 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 mai à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions 155

2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions 155

Total: trois cent dix actions. 310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Protin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 147S, fol. 36, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(022335.3/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

CEP II PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.017.

In the year two thousand and four, on the thirteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CEP II PARTICIPATIONS, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2443 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 18 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 October 2003 under number 1102.

The meeting was opened at 5.15 p.m. with Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Patrick van Hees, jurist in L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist in L-1450 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of one million two hundred seventy thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 1,270,625.-) up to one million three hundred fifty thousand and seventy-five euro (EUR 1,350,075.-) through the issuance of two thousand five hundred sixty-two (2,562) Class D ordinary shares and six hundred sixteen (616) Class E ordinary shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Restatement of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company;

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of one million two hundred seventy thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 1,270,625.-) up to one million three hundred thirty-four thousand six hundred seventy-five euro (EUR 1,334,675.-) through the issuance of two thousand five hundred sixty-two (2,562) new Class D ordinary shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and payment

The two thousand five hundred sixty-two (2,562) Class D ordinary shares of the Company have been subscribed as follows:

1) Two thousand four hundred ninety-six (2,496) Class D ordinary shares have been subscribed by CARLYLE EUROPE PARTNERS II LP., a limited partnership incorporated under the laws of England, with its general partner's principal place of business at 1001 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C., USA, registered under number LP8460, (CEP II), represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 2004, attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of its claim existing against the Company for an amount of sixty eight thousand six hundred and forty euro (EUR 68,640.-), which shall be allocated as follows:

* sixty-two thousand four hundred euro (EUR 62,400.-) shall be allocated to the share capital;

* six thousand two hundred and forty euro (EUR 6,240.-) shall be allocated to the legal reserve.

2) Sixty-six (66) Class D ordinary shares have been subscribed by CEP II TOP LUXCO, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Compa-

nies Register of Luxembourg under number B 96.018 (TOP LUXCO), represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 2004, attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of its claim existing against the Company for an amount of one thousand eight hundred fifteen euro (EUR 1,815.-), which shall be allocated as follows:

- * one thousand six hundred fifty euro (EUR 1,650.-) shall be allocated to the share capital;
- * one hundred sixty five euro (EUR 165.-) shall be allocated to the legal reserve.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of one million three hundred thirty-four thousand six hundred seventy-five euro (EUR 1,334,675.-) up to one million three hundred fifty thousand and seventy-five euro (EUR 1,350,075.-) through the issuance of six hundred sixteen (616) Class E ordinary shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and payment

The six hundred sixteen (616) Class E ordinary shares of the Company have been subscribed as follows:

1) Six hundred (600) Class E ordinary shares have been subscribed by CEP II, represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 2004, attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of its claim existing against the Company for an amount of sixteen thousand five hundred euro (EUR 16,500.-), which shall be allocated as follows:

- * fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) shall be allocated to the share capital;
- * one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-) shall be allocated to the legal reserve.

2) Sixteen (16) Class E ordinary shares have been subscribed by TOP LUXCO, represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 2004, attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of its claim existing against the Company for an amount of four hundred forty euro (EUR 440.-), which shall be allocated as follows:

- * four hundred euro (EUR 400.-) shall be allocated to the share capital;
- * forty euro (EUR 40.-) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

«Art. 6. (1st paragraph). The Company's share capital is set at one million three hundred fifty thousand and seventy-five euro (EUR 1,350,075.-) represented by eight thousand one hundred forty (8,140) Class A ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, twenty-eight thousand four hundred forty-five (28,445) Class B ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fourteen thousand two hundred forty (14,240) Class C ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, two thousand five hundred sixty-two (2,562) Class D ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and six hundred sixteen (616) Class E ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The Class A ordinary shares, the Class B ordinary shares, the Class C ordinary shares, the Class D ordinary shares and the Class E ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the «Ordinary Shares»»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand and three hundred euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CEP II PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2443 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 23 octobre 2003 sous le numéro 1102.

L'assemblée est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de un million deux cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.270.625,-) à un million trois cent cinquante mille soixante-quinze euros (EUR 1.350.075,-) par

l'émission de deux mille cinq cent soixante-deux (2.562) parts sociales ordinaires de catégorie D et six cent seize (616) parts sociales ordinaires de catégorie E de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de un million deux cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.270.625,-) à un million trois cent trente-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 1.334.675,-) par l'émission de deux mille cinq cent soixante-deux (2.562) parts sociales nouvelles de Catégorie D de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Les deux mille cinq cent soixante-deux (2.562) parts sociales nouvelles de Catégorie D de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Deux mille quatre cent quatre-vingt-seize (2.496) parts sociales de Catégorie D ont été souscrites par CARLYLE EUROPE PARTNERS II LP, un limited partnership existant sous les lois d'Angleterre, dont le General Partner a son siège social à Pennsylvania Avenue, Washington, D.C., USA, inscrite sous le numéro LP8460 (CEP II), représenté par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du décembre 2004, annexée ci-après, payées par un apport en nature d'une créance existant contre la Société d'un montant de soixante-huit mille six cent quarante euros (EUR 68.640,-), affecté comme suit:

- * Soixante-deux mille quatre cent euros (EUR 62.400,-) ont été affectés au capital social;
- * Six mille deux cent quarante euros (EUR 6.240,-) ont été affectés à la réserve légale.

2) Soixante-six (66) parts sociales nouvelles ont été souscrites par CEP II TOP LUXCO, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.018 (TOP LUXCO), représenté par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du décembre 2004, annexée ci-après, payées par un apport en nature d'une créance existant contre la Société d'un montant de mille huit cent quinze euros (1.815), affecté comme suit:

- * Mille six cent cinquante euros (1.650) ont été affectés au capital social;
- * Cent soixante-cinq euros (165) ont été affectés à la réserve légale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de un million trois cent trente-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 1.334.675,-) à un million trois cent cinquante mille soixante-quinze euros (EUR 1.350.075,-) par l'émission de six cent seize (616) parts sociales nouvelles de Catégorie E de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Les six cent seize (616) parts sociales nouvelles de Catégorie E de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Six cents (600) parts sociales de Catégorie D ont été souscrites par CEP II, représenté par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du décembre 2004, annexée ci-après, payées par un apport en nature d'une créance existant contre la Société d'un montant de seize mille cinq cent euros (EUR 16.500,-), affecté comme suit:

- * Quinze mille euros (EUR 15.000,-) ont été affectés au capital social;
- * Mille cinq cent euros (EUR 1.500,-) ont été affectés à la réserve légale.

2) Seize (16) parts sociales nouvelles ont été souscrites par TOP LUXCO, représentée par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du décembre 2004, annexée ci-après, payées par un apport en nature d'une créance existant contre la Société d'un montant de quatre cent quarante euros (440), affecté comme suit:

- * Quatre cents euros (400) ont été affectés au capital social;
- * Quarante euros (40) ont été affectés à la réserve légale.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6. (1^{er} paragraphe).** Le capital social est fixé à un million trois cent cinquante mille soixante-quinze euros (EUR 1.350.075,-), représenté par huit mille cent quarante (8.140) parts sociales ordinaires de Catégorie A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, vingt-huit mille quatre cent quarante-cinq (28.445) parts sociales ordinaires de

Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, quatorze mille deux cent quarante (14.240) parts sociales ordinaires de Catégorie C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, deux mille cinq cent soixante-deux (2.562) parts sociales ordinaires de Catégorie D d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et six cent seize (616) parts sociales ordinaires de Catégorie E d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les parts sociales ordinaires de Catégorie A, les parts sociales ordinaires de Catégorie B, les parts sociales ordinaires de Catégorie C, les parts sociales ordinaires de Catégorie D et les parts sociales ordinaires de Catégorie E, ainsi que les autres catégories qui seront émises de temps en temps, seront dénommées les «Parts Ordinaires».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, P. van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 6, case 6. – Reçu 873,95 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

J. Elvinger.

(022540.3/211/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

CENTENNIAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.328.

In the year two thousand and five, on the thirty-one's of January.

Before Maître Georges d'Huart, notary public residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CENTENNIAL PARTNERS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 79.328, incorporated by deed enacted on the 20th of November 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 486, on June 28, 2001, whose articles of associations have been amended for the last time by deed enacted on January 31, 2005, in process of publication in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Pascal Roumiguié, employee, living Luxembourg professionally.

The chairman appoints as secretary Josée Quintus-Claude, employee, living in Pétange.

The meeting elects as scrutineer Dylan Coljon, employee, living Luxembourg professionally.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 968,721 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 605,450,625) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.

2. Appointment of ALTER DOMUS, S.à r.l., as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and it's deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator: ALTER DOMUS, S.à r.l., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, ab-

solve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CENTENNIAL PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 79.328, constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 486, du 28 juin 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 31 janvier 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Pascal Roumigué, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Josée Quintus-Claude, employée-privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Dylan Coljon, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 968.721 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 605.450.625), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.

2. Nomination de ALTER DOMUS, S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: ALTER DOMUS, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Roumigué, J. Quintus-Claude, D. Coljon, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2005, vol. 904, fol. 68, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1^{er} mars 2005.

G. d'Huart.

(022518.3/207/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

SANTEVITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 34, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 106.526.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. Madame Hilda Raffaelli, employée privée, née à Differdange le 4 juillet 1952, épouse de Monsieur Adolfo de Matteis, demeurant à L-4966 Clemency, 36a, rue de Fingig.

2. Madame Cinzia de Matteis, employée privée, née à Differdange le 25 août 1972, épouse de Monsieur Mirko Cerafisch, demeurant à L-4966 Clemency, 36A, rue de Fingig.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SANTEVITA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de santé.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Hilda Raffaelli, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2. Madame Cinzia de Matteis, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre Madame Hilda Raffaelli, épouse de Monsieur Adolfo de Matteis, et sa fille Cinzia de Matteis.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Madame Cinzia de Matteis, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
2. Madame Hilda Raffaelli, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante technique.
4. Le siège social est fixé à L-4760 Pétange, 34, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Raffaelli, C. de Matteis, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 mars 2005, vol. 431, fol. 72, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 mars 2005.

A. Weber.

(022444.3/236/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

U.T.S. PROTECC SECURITY LUXEMBURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6312 Beaufort, 14, route d'Eppeldorf.

H. R. Luxembourg B 96.899.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünf, am siebten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, mit dem Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Marc Thurn, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 17. Februar 1978, wohnhaft zu D-54293 Trier, Im Litzelholz 3.
2. Herr Marc Umbach, Kaufmann, geboren in Mehren (Deutschland), am 22. Januar 1969, wohnhaft zu D-54552 Mehren, Radbüschstrasse 8A.
3. Herr Sebastian Sakwerda, Kaufmann, geboren in Mainz (Deutschland), am 10. Juni 1979, wohnhaft zu D-54311 Trierweiler-Sirzenig, Schultheisstrasse 2.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten sind alleinige Teilhaber der Gesellschaft U.T.S. PROTECC SECURITY LUXEMBURG, S.à r.l. mit Sitz zu L-6312 Beaufort, Centre Equestre International, 14, route d'Eppeldorf, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Nummer B 96.899, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 4. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1290 vom 4. Dezember 2003.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (12.600,- EUR), eingeteilt in drei (3) Anteile zum Nominalwert von je viertausendzweihundert Euro (4.200,- EUR).

Herr Marc Umbach und Herr Sebastian Sakwerda erklären jeder seinen Anteil an Herrn Marc Thurn abgetreten zu haben, was Letzterer in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer im Namen der Gesellschaft anerkennt.

Infolge dieser Abtretung ist Herr Marc Thurn alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft U.T.S. PROTECC SECURITY LUXEMBURG, S.à r.l.

In seiner Eigenschaft als alleiniger verbleibender Gesellschafter erklärt Herr Marc Thurn besagte Gesellschaft mit Wirkung ab heute aufzulösen und bittet derselbe den unterzeichneten Notar diese Auflösung zu beurkunden. Dem Geschäftsführer Marc Thurn wird für seine bisherige Tätigkeit Entlastung bewilligt.

Herr Marc Thurn erklärt sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen.

Herr Marc Thurn erklärt, dass die Gesellschaft nicht Eigentümer von Immobilien ist.

Die Geschäftsbücher werden während der gesetzlichen Dauer von fünf Jahren von Herrn Marc Thurn aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Thurn, M. Umbach, S. Sakwerda, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 mars 2005, vol. 468, fol. 85, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée, à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 mars 2005.

A. Lentz.

(022452.3/221/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

FINANZINVEST, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.194.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the thirty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINANZINVEST GmbH, a société à responsabilité limitée, established at Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 75.194, incorporated by deed of the notary Maître Christine Doerner, notary public residing at Bettembourg, on the 23rd March, 2000, published in the Luxembourg Memorial C number 532 of 25th July, 2000.

The company has been thrown into liquidation by deed of the undersigned notary on the 26th of November 2004, with appointment of MAS, S.à r.l., as liquidator.

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., réviseur d'entreprises, has been appointed as auditor-controller.

The meeting is presided by Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs. Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 100 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 12,500.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Report of the auditor-controller.
2. Approval of the liquidation report.
3. Discharge to be granted to the liquidator and the auditor-controller.
4. Closing of the liquidation.
5. Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years and of the deposit of the sums and assets not distributed at the end of the liquidation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature ne varietur by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée FINANZINVEST GmbH, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 75.194, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 23 mars 2000, acte publié au Mémorial C numéro 532 du 25 juillet 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 26 novembre 2004, comprenant nomination de MAS, S.à r.l., en tant que liquidateur.

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., a été nommée en tant que Commissaire-vérificateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12.500,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2005.

J. Elvinger.

(022549.3/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

**PREBLI FINANCE CORPORATION, Société à responsabilité limitée,
(anc. PREBLI EU SERVICES).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.131.

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

PREBLI EU LLC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, et

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., société anonyme ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, prénoté,

en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Lesquelles comparantes agissent en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée PREBLI EU SERVICES, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 28 du 10 janvier 2003.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il a été formé une société à responsabilité limitée régie par les lois actuellement en vigueur ainsi que par les présents statuts.»

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de PREBLI EU SERVICES en PREBLI FINANCE CORPORATION.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société est PREBLI FINANCE CORPORATION.»

Troisième résolution

Les associés décident de porter le nombre des gérants à deux et de nommer, pour une durée illimitée, Monsieur Sibrand van Roijen, administrateur de sociétés, né le 2 mai 1969 à Liedercorp, Pays-Bas, domicilié professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme gérant supplémentaire.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 11 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 11. 1^{er} alinéa.** La société est administrée par au moins deux gérants, qui, par leur signature conjointe à deux, disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Les gérants représentent

la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur sera géré au nom de la société par les gérants.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12.** Si la société est détenue par un seul associé, toutes les décisions excédant le pouvoir des gérants seront prises par l'associé unique; les décisions seront écrites et consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.»

Sixième résolution

Les associés décident de remplacer l'article 16 des statuts par les articles 16 et 17 suivants:

«**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

«**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 février 2004, vol. 430, fol. 52, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2005.

H. Hellinckx.

(022558.3/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

**PREBLI FINANCE CORPORATION, Société à responsabilité limitée,
(anc. PREBLI EU SERVICES).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(022559.3/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.
